

Membres de la Coordination

- Février 2015 -

- ACAT
- ACCES - Clairières de Paix
- ACNV
- AIRE
- Alliance Nationale des UCJG
- AMELY (Accès Droit et Médiation)
- ANV
- APEPA
- Arche de Lanza del Vasto
- ARIV
- ARP
- AP3
- Association Centre Nascita du Nord
- Association Ecole Changer de Cap
- Association Enfance Télé Danger
- Association La Salle
- Association La Vie en Marche
- Association Le Petit Prince
- Association Montessori France
- Association Montetibou
- Association pour une Fondation de Corse-UMANI
- Atelier de paix du Clunisois
- BICE
- CCFD
- Centre de ressources sur la non-violence Midi-Pyrénées
- Centre Quaker International
- Collège Lycée international Cévenol
- Conflits sans violence
- Coopérations A la Paix
- Coordination parisienne pour une culture de non-violence et de paix
- CPCV Ile-de-France
- Cultivons la paix
- Démocratie et spiritualité
- DIH Mouvement de Protestation Civique
- École de la Paix
- École soufie Internationale
- EEdF
- EEUdF
- Emmaüs France
- EPP Midi-Pyrénées
- Esperanto
- Étincelle
- FAB
- Famille Franciscaine
- Fédération des Aroëven-Foëven
- FUAJ
- Génération Médiateurs
- Gers Médiation
- Graine de Citoyen
- IECCC
- IFMAN
- Initiatives et changement
- IPLS
- IRNC
- ISMM
- Jeunesse et Non-Violence
- Justice et Paix France
- Korhom
- L'Arche en France
- La Corbinière des Landes
- La Maison de Sagesse
- Le Soc - Maison Jean Goss
- Le Souffle France
- Le Valdocco
- Les Amis des Serruriers magiques
- Les Maisons de Paix
- Ligue de l'Enseignement
- Maison des Droits de l'Enfant
- MAN
- MDPL – Saint Etienne
- Mémoire de l'Avenir
- MIR
- Montessori pour tous
- Non-Violence XXI
- OCCE
- Paix Sans Frontière
- Partage
- Pax Christi - France
- Psychologie de la Motivation
- Réseau Espérance
- REVEIL
- RYE France
- Secours catholique - Caritas
- UNIPAZ
- Vivance



Dossier de présentation

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

148, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS

Tél. : +33 (0)1 46 33 41 56

secretariat@education-nvp.org – www.education-nvp.org

Table des matières

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix.....	3
La Campagne pour l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école.....	4
<i>Action de sensibilisation du grand public : la lettre-pétition.....</i>	4
<i>Actions de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des partis politiques.....</i>	5
<i>Un projet de proposition de loi sur l'éducation à la non-violence et à la paix.....</i>	6
<i>Introduction dans la loi Peillon "formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits" pour les enseignants et les personnels d'éducation dans les ESPE</i>	7
<i>Formations des enseignants et des personnels d'éducation.....</i>	8
Pôle Formation.....	8
Groupe de travail avec la Délégation ministérielle.....	8
Charte de la médiation scolaire.....	9
Événements.....	10
<i>Le Forum « La non-violence à l'école ».....</i>	10
<i>La Quinzaine de la non-violence et de la paix et ses livrets pédagogiques.....</i>	11
La Journée internationale de la paix – 21 septembre.....	12
La Journée internationale de la non-violence – 2 octobre.....	12
Les Journées d'été.....	13
Partenariats nationaux et internationaux.....	14
<i>Les partenariats Grundtvig.....</i>	14
<i>La Coordination internationale pour une culture de non-violence et de paix.....</i>	15
<i>Le Collectif 21 Septembre.....</i>	16
Publications.....	17
<i>100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence.....</i>	17
<i>Le Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix.....</i>	17
<i>La Lettre Éduquer à la non-violence et à la paix</i>	18
Organisation de la Coordination.....	19
Annexes.....	21
<i>Annexe I : Charte éthique de la Coordination.....</i>	21
<i>Annexe II : Plan d'action triennal (2014 – 2016).....</i>	23
<i>Annexe III : Membres du Conseil d'administration.....</i>	25
<i>Annexe IV : L'appel des lauréats du prix Nobel de la Paix pour les enfants du monde.....</i>	26
<i>Annexe V : Résolution A/53/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies.....</i>	27
<i>Annexe VI : Projet de proposition de loi de la Coordination.....</i>	29
<i>Annexe VII : Le Salon International des Initiatives de Paix.....</i>	32
Le 1er Salon international – juin 2004.....	32
Le 2e Salon international – juin 2006.....	32
Le 3e Salon international – mai-juin 2008.....	32
Comité de parrainage.....	33

LA COORDINATION POUR L'ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE ET À LA PAIX

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix est une association loi 1901 qui vise à promouvoir l'éducation et la formation pour développer une culture de non-violence et de paix, et à coordonner les actions communes de ses associations membres dans ce domaine.

Fondée en 2000 sous le nom de Coordination française pour la Décennie, elle visait alors à promouvoir en France cette Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), proclamée par l'ONU en 1998.

L'ambition de l'association est de favoriser le passage d'une culture de la violence à une culture de la non-violence, pour le bien des enfants et des adolescents. Elle veut en particulier développer l'éducation à la non-violence et à la paix dans l'enseignement et dans la société.

En avril 2011, elle devient la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, et s'engage dans un Plan triennal (2010-2013) en faveur de la non-violence et de la paix qui permet de dégager les objectifs de la Coordination après la fin de la Décennie internationale. Un nouveau plan d'action triennal (2014-2016) a été adopté en 2014 et s'inscrit dans la continuité de l'engagement et des résultats obtenus ces dernières années en matière d'éducation à la non-violence et à la paix.

La Coordination assure la promotion de l'éducation à la non-violence et à la paix par de nombreux et différents moyens.

Elle mène depuis 2002 une campagne de plaidoyer pour l'introduction officielle de l'éducation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français. En 2013, l'introduction dans la loi Peillon, adoptée au mois de juin, de "formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits" pour les enseignants et les personnels d'éducation ; dans les missions des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), a été un aboutissement de deux de demandes de la Coordination.

Elle organise chaque année le Forum « La non-violence à l'école », qui se tient en automne à Paris, et anime la Quinzaine de la non-violence et de la paix, qui se déroule entre la Journée internationale de la Paix (21 septembre) et la Journée internationale de la non-violence (2 octobre), à l'occasion de laquelle elle fait paraître un livret pédagogique.

Elle préside la Coordination internationale, s'inscrit dans des partenariats en France (Collectif 21 septembre) et en Europe (Programme Grundtvig : « Discover Peace in Europe »).

Elle publie des ouvrages collectifs (*100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence*) et fait paraître une Lettre trimestrielle *Éduquer à la non-violence et à la paix* qui illustre des compétences développées dans le cadre de cette éducation par des récits d'expériences, des analyses, des ressources et des fiches pédagogiques.

LA CAMPAGNE POUR L'ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE ET À LA PAIX À L'ÉCOLE

En proclamant la Décennie, l'Assemblée générale de l'ONU a invité tous les États membres à « *prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement.* »

C'est dans cet esprit que la Coordination a lancé une Campagne nationale pour l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école. Initiée par la Commission pédagogique de la Coordination, cette campagne demande :

1. **l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français**, dès l'école maternelle, avec un programme prévoyant des horaires, une progression, des outils et des méthodes pédagogiques.
2. **l'intégration de cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignants.**
3. **l'accès de tous les adultes, travaillant sur un site scolaire, à une formation à la gestion des conflits.**

Plusieurs types d'actions sont développés pour promouvoir cette campagne : action de sensibilisation du grand public ; action de plaider auprès des pouvoirs publics et des partis politiques ; action de plaider auprès des acteurs du monde de l'éducation.

Action de sensibilisation du grand public : la lettre-pétition



La Campagne nationale repose sur la **diffusion d'une lettre-pétition** demandant au ministre de l'Éducation nationale l'introduction officielle d'une éducation à la non-violence et à la paix à l'école.

Près de 14 000 signatures ont déjà été recueillies. On compte parmi les signataires des parents d'élèves, des étudiant-es, des élèves, des éducateurs, des enseignant-es, des formateurs, des psychologues et des retraité-es.

Actions de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des partis politiques

La Coordination a effectué plusieurs rencontres au Ministère de l'Éducation nationale, avec des conseillers politiques, et a participé à des consultations gouvernementales.

Le 24 octobre 2002 : rencontre avec le recteur Maurice Quenet, conseiller spécial auprès du Ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos.

Le 12 janvier 2004 : envoi de contributions à Claude Thélot, président de la Commission du Débat national sur l'avenir de l'école.

En novembre 2004 : la Coordination interpelle les parlementaires afin de leur présenter ses propositions en faveur de l'éducation à la non-violence et à la paix, qui conduiront au dépôt de nombreuses questions écrites au ministre de l'Éducation nationale.

Le 4 novembre 2004 : rencontre avec Rolland Jouve, conseiller technique chargé des relations sociales et institutionnelles au cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, François Fillon, et Erick Roser, conseiller technique chargé de la sécurité et du fonctionnement des établissements.

Le 10 février 2004 : rencontre avec Gisèle Gautier, sénatrice de Loire-Atlantique, à qui il est soumis plusieurs propositions d'amendements au Code de l'Éducation, qui seront déposés en mars 2005.

Le 20 janvier 2005 : rencontre avec Jacques Archimbault, conseiller de la sénatrice Dominique Voynet, en charge de la question de la loi d'orientation au sein du groupe socialiste et vert du Sénat.

Le 28 janvier 2005 : rencontre avec Nadine Neulat, chef de bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention, et Françoise Lagarde, adjointe au bureau des écoles.

En avril 2005, la Coordination fait connaître auprès des parlementaires sa motion votée en Assemblée générale en faveur de l'éducation à la non-violence et à la paix, donnant lieu à de nouveaux dépôts de questions écrites à l'adresse du Ministre de la part des parlementaires.

Le 21 juillet 2005 : rencontre avec Dominique Lebrun, conseiller pour la vie scolaire, la sécurité, l'éducation artistique, culturelle et sportive et la sécurité routière auprès du ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien.

En 2007, la Coordination interpelle les candidats à l'élection présidentielle et les candidats aux élections législatives sur l'introduction de l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école. Elle rédige un projet de proposition de loi visant à introduire dans le code de l'éducation un enseignement spécifique à la non-violence et à la paix et appelle les parlementaires de diverses tendances politiques à soutenir ce projet. Cet appel à soutien conduira à un nouveau dépôt de questions écrites au Ministre de l'Éducation nationale.

Le **2 février 2010** : une délégation de la Coopération a été reçue au Ministère de l'Éducation nationale par Jonathan Derai, chef de cabinet, et Raphaël Muller, conseiller technique du Ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel.

En **mars 2010**, la Coopération participe aux États généraux sur la sécurité à l'école qui a pour but de dresser un état des lieux de la violence à l'école, de recueillir les contributions de la communauté éducative et d'élaborer des mesures applicables.

Le **20 août 2012** : rencontre avec Chantal Levy, conseillère technique chargée de la vie scolaire, de la vie lycéenne, de la prévention, de la sécurité et des établissements, auprès du Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon.

En **août-septembre 2012**, la Coopération est invitée à participer aux ateliers de la concertation « Refondons l'École de la République » mise en place à la demande de François Hollande, et visant à mettre en œuvre une loi d'orientation et de programmation pour l'École.

Un projet de proposition de loi sur l'éducation à la non-violence et à la paix

En 2007, la Coopération pour l'éducation à la non-violence et à la paix a rédigé **un projet de proposition de loi sur l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école** (Annexe VI).

Ce projet propose d'introduire dans le code de l'éducation un enseignement spécifique à la non-violence et à la paix, à tous les niveaux du système éducatif français, avec un programme prévoyant des horaires, une progression, des outils et des méthodes pédagogiques adaptés à ce type d'enseignement.

Il prévoit également que les auteurs soient encouragés à valoriser, dans les contenus des manuels scolaires, les valeurs de la non-violence et de la paix comme la tolérance, la promotion des droits de l'Homme, la démocratie, le respect de l'autre, de l'autre sexe, la solidarité, la justice, la résolution pacifique des conflits, la solidarité internationale.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'introduire cet enseignement spécifique dans la formation initiale ou continue des enseignant-es.

Enfin, il propose la création d'un Institut universitaire interdisciplinaire spécialisé dans la recherche sur les sciences de la paix et sur l'éducation à la non-violence et à la paix.

En 2007, la Coopération s'est adressée aux sénateurs et sénatrices ainsi qu'aux député-es ayant déjà manifesté leur intérêt pour sa Campagne, afin de leur demander de déposer une proposition de loi qui reprenne ces demandes.

En juillet 2011, M. Jean-Pierre Sueur, président de la Commission des lois du Sénat, et cinquante autres sénatrices et sénateurs déposent une proposition de loi pour une « Éducation à la résolution non-violente des conflits » (proposition n° 769). La Coopération pour l'éducation à la non-violence et à la paix soutient l'initiative de ces parlementaires.

Introduction dans la loi Peillon de "formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits" pour les enseignants et les personnels d'éducation dans les ESPE

Dans le cadre de la préparation de la loi sur la refondation de l'école de la République, la Coordination s'est adressée à Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, pour lui demander d'introduire dans son texte de loi l'éducation à la non-violence et à la paix pour les élèves et une formation sur ce thème dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

Le 18 février 2013, Christian Renoux, président, et Vincent Roussel, parrain de la Coordination, ont rencontré au cabinet du ministre, Eric Debarbieux, délégué ministériel chargé de la prévention et de la *lutte* contre les violences en milieu scolaire. Ils sont tombés d'accord sur l'idée de créer un groupe de travail entre la Coordination et la Délégation sur la question de la formation des enseignants.

Le 27 février 2013, Christian Renoux a également rencontré Mme Chantal Lévy, conseillère de Vincent Peillon, pour lui présenter à nouveau les propositions de la Coordination. Mme Lévy lui a demandé de formuler des amendements au texte du projet de loi et a accepté de les soumettre à la DGESCO pour avis. Les propositions d'amendement ont été déposées le 1^{er} mars 2013. Un avis négatif de la DGESCO sur ces propositions a été communiqué à Christian Renoux et Vincent Roussel par Chantal Lévy le 26 mai lors d'une rencontre au ministère.

Le 9 avril, Christian Renoux et Vincent Roussel ont rencontré, au ministère de l'Intérieur, Mme Cazaux-Charles et Mme Benrabia, conseillères de Manuel Valls, pour leur présenter les propositions de la Coordination.

Parallèlement, la Coordination s'est adressée à plusieurs parlementaires pour leur demander d'amender le projet de loi de Vincent Peillon. Des courriers ont été adressés, en janvier 2013, à tous les membres des deux commissions chargées de l'éducation à l'Assemblée Nationale et au Sénat ainsi qu'à M. Jean-Pierre Sueur et Mme Marie-Christine Blandin qui avaient déposé une proposition de loi sur l'éducation à la résolution non-violente des conflits à l'école en 2011.

Le 15 mai 2013, Marie-Christine Blandin, présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, et Corinne Bouchoux, au nom du groupe EEL-V, ont fait adopter en commission, puis en séance le 24 mai, un amendement qui a introduit dans la loi Peillon des "**formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits pour les enseignants et les personnels d'éducation**". Le texte aussi amendé a ensuite été confirmé à l'Assemblée Nationale par la commission puis en séance plénière avant d'être définitivement adopté au Sénat, en seconde lecture, le 25 juin.

Le 26 juin, la Coordination a publié un communiqué de presse pour saluer cette avancée législative : deux des trois demandes de la Campagne pour l'éducation à la non-violence à l'école, lancée en 2002 par la Coordination, trouvent alors leur aboutissement.

Le 1^{er} juillet, une rencontre amicale a eu lieu au siège de la Coordination pour marquer cet événement et des courriers de remerciement ont été adressés à Jean-Pierre Sueur et à Marie-Christine Blandin.

Le 25 septembre, la Coordination a rencontré Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois au Sénat, pour évoquer la mise en place des formations à la résolution non-violente des conflits dans les ESPE.

Formations des enseignants et des personnels d'éducation

Pôle Formation

La Coordination et ses associations membres sont convaincues que la mise en application de ces formations dans les ESPE apportera des changements significatifs pour les enseignants, les personnels d'éducation et par conséquent pour les élèves eux-mêmes et pour tout notre système scolaire. C'est pourquoi, elle souhaite ainsi que ses associations membres que sa mise en œuvre intervienne au plus vite dans les différents ESPE et en lien avec les associations qui portent cette question depuis des années et dont un grand nombre sont déjà membres de la Coordination.

La Coordination garde aussi à l'esprit la première demande de sa campagne : la création d'une éducation à la non-violence et à la paix pour les élèves eux-mêmes, de la maternelle à l'université. La formation des enseignants doit être l'étape vers cette création.

Afin de réfléchir collectivement sur la façon de participer à la mise en œuvre des « formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits » pour les enseignants et les personnels d'éducation en formation initiale et continue dans les ESPE, la Coordination a invité ses associations membres fin 2013 (le 6 novembre) à une réunion pour traiter de ce sujet.

Les associations qui ont répondu présentes ont décidé d'élaborer ensemble une proposition collective de formations à la résolution non-violente des conflits en direction des ESPE dans le cadre de la Coordination et de définir les modalités de mise en œuvre de ces formations.

Afin de poursuivre leur réflexion collective entamée en novembre 2013, les associations membres intéressées par la construction, au sein de la Coordination, d'une proposition commune de formation à la résolution non-violente des conflits en direction des ESPE se sont retrouvées à 3 reprises à Paris (les 5 février, 1^{er} avril et 24 avril 2014). Environ 25 personnes ont participé aux travaux de ce groupe.

Ce groupe de travail a proposé de constituer un Pôle Formation à l'intérieur de la Coordination qui rassemble les associations en capacité d'assurer des formations dans les ESPE. Le groupe s'est donné comme objectif de définir le contenu des formations à proposer collectivement aux ESPE et les modalités de mise en œuvre de ces formations avant l'été 2014 en vue de contacter des ESPE, directement ou par l'intermédiaire du Réseau national des ESPE.

Groupe de travail avec la Délégation ministérielle

Afin de mettre en œuvre le groupe de travail avec la Délégation ministérielle

chargée de la lutte et de la prévention des violences en milieu scolaire, Christian Renoux, Vincent Roussel et Elisabeth Maheu ont rencontré le 5 avril Eric Debarbieux au siège de la Délégation. Il est décidé que la Délégation et la Coordination inviteront les associations membres de la Coordination et d'autres associations, ayant une expérience en matière de formation de formateurs à l'éducation à la non-violence et à la paix, à participer à un groupe de travail qui aura pour mission d'élaborer un texte définissant les principes et les modalités d'une formation des enseignants et des personnels d'éducation, à la prévention des violences et à la résolution non-violente des conflits dans le cadre des ESPE.

Après une rencontre avec Ida Naprous, membre de la Délégation en charge du suivi de ce groupe (12 avril), une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 17 mai. D'autres ont suivi le 7 juin, le 28 juin et le 4 octobre. Une trentaine d'organisations ont pris part au travail collectif coanimé par Ida Naprous et Christian Renoux. La méthode de travail a consisté à alterner réflexions en petits groupes pour définir le contenu du texte et la rédaction d'un texte de synthèse à partir des apports de chaque groupe. Le 4 octobre, un travail coopératif animé par Christian Robillard (OCCE) a permis à chaque participant de s'approprier le travail collectif et au groupe de valider le contenu et la structure précise du texte. Un groupe a ensuite été chargé de finaliser sa rédaction.

Charte de la médiation scolaire

La Coordination a également participé au groupe de travail animé par Ida Naprous et Brigitte Liatard, de l'association MédiActeurs Nouvelle génération, qui a élaboré une Charte de qualité de la médiation par les pairs qui a reçu l'aval de la DGESCO en juin 2013 et qui est diffusée par la Délégation ministérielle.

ÉVÉNEMENTS

Le Forum « La non-violence à l'école »

Depuis 2003, la Coordination organise **chaque automne à Paris un Forum « La non-violence à l'école »**. Ce rendez-vous annuel réunit entre 200 et 250 personnes (professionnels de l'éducation, parents d'élèves, etc.). Il permet aux participants d'approfondir leurs connaissances des objectifs et des moyens de l'éducation à la non-violence et à la paix, et d'échanger sur leurs pratiques autour de thèmes spécifiques, en bénéficiant de la présence d'interventions de spécialistes, de professionnels de l'éducation, et de représentants d'associations ou de structures politiques, syndicales, enseignantes et universitaires :

2003 : 1^{er} Forum – « La non-violence à l'école, de la maternelle à l'université » (AGECA)

2004 : 2^e Forum – « Des expériences de formation validées ou en cours de validation » (AGECA)

2005 : 3^e Forum – « Apprendre à vivre ensemble, c'est tout un programme ! L'éducation à la non-violence et à la paix à l'école » (Palais du Luxembourg), avec les interventions des sénatrices Gisèle Gautier et Dominique Voynet.

2006 : 4^e Forum – « Quelle place pour l'éducation à la non-violence et à la paix dans l'école de demain ? » (Palais Bourbon), avec la participation de représentants du PCF, du PS, de l'UDF, de l'UMP, des Verts, de la FSU, de l'UNSA et de la FCPE.

2007 : 5^e Forum – « La formation des enseignants à la relation, à la gestion des conflits et à la médiation » (Association de quartier Notre-Dame-des-Champs), avec la participation de représentants d'IUFM et d'associations pédagogiques.

2008 : 6^e Forum – « Face aux violences en milieu scolaire, les réponses de l'éducation non-violente » (Association du Quartier Notre-Dame-des-Champs)

2009 : 7^e Forum – « Éducation à la non-violence, utopie ou droit ? » (Palais du Luxembourg), avec la participation des sénateurs Jean-Pierre Sueur et Jacques Muller.

2010 : 8^e Forum – « (Se) former à la non-violence : des clés pour agir en famille, à l'école, dans la société » (AGECA).

2011 : 9^e Forum – « Prévenir et réagir face au harcèlement scolaire » (Palais Bourbon), en présence de Edwige Antier, députée de Paris.

2012 : 10^e Forum – « La pédagogie de Janusz Korczak toujours d'actualité. Les droits de l'Enfant et l'éducation à la non-violence et à la paix. » (FIAP Jean Monnet).

2013 : 11^e Forum - « Choisir la non-violence – Le théâtre-forum comme outil de résolution non-violente des conflits » avec la participation d'Ida Naprous, de la Délégation ministérielle chargée de la lutte et de la prévention des violences en milieu scolaire.

2014 : 12^e Forum - « Je déclare la paix : Pourquoi? Comment ? »



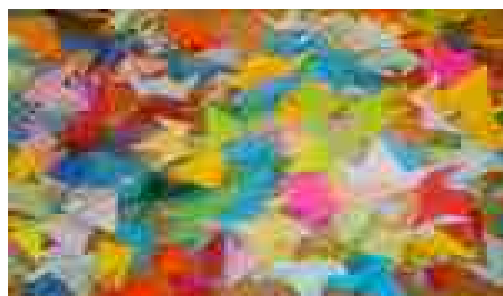
7^e Forum « La non-violence à l'école », Paris, Palais du Luxembourg, 2009

La Quinzaine de la non-violence et de la paix et ses livrets pédagogiques

Depuis 2009, la Coordination organise, entre le 21 septembre, Journée internationale de la paix, et le 2 octobre, Journée internationale de la non-violence, la Quinzaine de la non-violence et de la paix. La Quinzaine vise à promouvoir les Journées internationales de la non-violence et de la paix, et les événements organisés à cette occasion, notamment auprès des écoles. Ainsi, la Coordination édite à l'occasion de la Quinzaine un livret pédagogique à destination des personnels de l'enseignement.

En 2009, chacun était invité à écrire à son député, par courrier ou courriel pour lui demander de s'engager concrètement pour la non-violence et pour la paix et soutenir la loi pour l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école.

En 2010, « Un origami pour la paix » proposait aux enfants de réaliser des grues de papier en hommage à Sadako : plus de 1 000 grues ont ainsi été envoyées au Mémorial de la Paix de Hiroshima.



Quinzaine 2010
« Un origami pour la paix »

En 2011, « Fleurir le marronnier d'Anne Frank », en partenariat avec la Maison Anne Frank à Amsterdam, invitait les enseignants et enfants à créer des fleurs en hommage à Anne Frank.

En 2012, la Quinzaine invitait les écoles à faire réaliser par les enfants des « Cahiers de doléances » dans le cadre de l'Année internationale en l'honneur et en mémoire du pédagogue polonais Janusz Korczak, en association avec le Défenseur des Enfants de Pologne.

En 2013, la Quinzaine proposait aux établissements des activités s'inspirant du théâtre de l'opprimé dont l'une des grandes figures est Augusto Boal. Elle proposait aux enseignants, éducateurs et animateurs de réaliser avec les enfants des saynètes dans l'esprit du théâtre-forum.



Quinzaine 2014-2017 « Je déclare la paix »

En 2014, le livret se veut le début d'un cycle de 4 années sous le sujet « Je déclare la paix ». La première étape propose aux enseignants, éducateur et professionnelles de l'enseignement de réaliser de manière créative un arbre à souhaits avec les enfants de tous âges pour qu'ils apprennent à formuler et tenter de réaliser leurs propres vœux.

La Journée internationale de la paix – 21 septembre



En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré le 21 septembre « Journée internationale de la paix » :

« L'Assemblée générale [...]

1. Décide que ... la Journée internationale de la paix sera observée chaque année le 21 septembre...

2. Déclare que dorénavant, la Journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, ... ;

4. Engage tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les particuliers à célébrer comme il convient la Journée internationale de la paix... ».

Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies
A/RES/55/282

La Coordination participe au Collectif 21 Septembre, et invite chaque année à célébrer la journée internationale de la paix autour du thème « Construisons la paix par la non-violence ».

En réponse à cette invitation, des manifestations organisées par les organisations membres et coordinations locales de la Coordination française ont lieu dans de nombreuses régions de France.

La Journée internationale de la non-violence – 2 octobre

En 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré le 2 octobre « Journée internationale de la non-violence » :

« L'Assemblée générale [...]

1. Décide (...) de célébrer chaque année la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre...

2. Invite tous les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les individus à célébrer de façon appropriée la Journée internationale de la non-violence et à diffuser le message de la non-violence, notamment par des actions que dorénavant, la Journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence... ».

Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/61/L.62

À l'instar de la Journée internationale de la paix, le 2 octobre est, pour la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix ainsi que pour ses associations membres et ses coordinations locales, l'occasion de promouvoir la culture de non-violence et de paix auprès du grand public, partout en France.



Opération « Un pont pas des murs » organisée par l'association Graine de Citoyen, membre de la Coordination, à Angers, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix (21 septembre 2011) ©Gaël Ferrero / Graine de Citoyen

LES JOURNÉES D'ÉTÉ

Dans un esprit de dynamisme et d'échange, la Coordination a mis en place depuis 2011 ses Journées d'été. Ces Journées sont organisées pendant le mois d'août, durant une semaine. En alternant entre interventions de spécialistes, sessions plénières et ateliers en petits groupes, elles permettent aux participants d'échanger réflexions et pratiques autour de l'éducation à la non-violence et à la paix.



Journées d'été – août 2012

Journées d'été – août 2014



Des axes de réflexion sont privilégiés et mis en place par la Commission de Journées d'été. En 2011, les thèmes retenus étaient ceux de la coéducation parents/enseignants et de l'évaluation des formations. En 2012, le thème était le suivant : « l'éducation à la non-violence et à la paix : Pourquoi ? Comment ? ». En 2013, le sujet était « S'exercer à l'éducation à la non-violence et à la paix : repères théoriques et construction d'outils ».

Les Journées d'été de la Coordination 2014 se sont déroulées du 18 au 22 août, à l'Arche de Saint-Antoine à Saint-Antoine l'Abbaye, en Isère. Elles avaient pour thème « **Susciter la coopération et créer la cohésion de groupe** ».

Placées sous le signe du dynamisme, de la bonne humeur et de la bienveillance, notamment grâce à un cadre verdoyant et reposant, elles furent l'occasion d'échanger sur des situations, des ressources, des techniques et des outils.



Journées d'été – août 2014

PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les partenariats Grundtvig



De 2007 à 2009, la Coordination a coordonné un partenariat éducatif mis en place dans le cadre du programme Grundtvig, financé par la Commission européenne, en coopération avec Internationaler Versöhnungsbund Deutscher Zweig (Allemagne) et Kerk en Vrede (Pays-Bas). Ce partenariat, intitulé Empath.EU, et ayant pour thème « Éducation à la paix et à la résolution non-violente des conflits -

Élaboration de modèles d'éducation à la paix pour les enseignants et les éducateurs informels » vise à permettre à plusieurs organisations européennes de se rencontrer pour mettre en place des modules de formation pour adultes, qui seront réunis sous la forme d'un manuel PECA (Peace Education Courses for Adults).

De 2009 à 2011, un, nouveau partenariat a été mis en place : EXPECT, pour « Expansion and Exchange of Practices in Education for Conflict Transformation », inclut de nouveaux partenaires : Sortir de la violence (Belgique), Internationaler Versöhnungsbund (IFOR Autriche) et la Fondation BOCS (Hongrie), et vise à tester les cinq modules dans les pays partenaires.

De 2010 à 2012, parallèlement au projet EXPECT, la Coordination participe au partenariat «10 Years of Peace » dont le but est de faire le bilan des activités conduites pendant la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et de dégager des projets communs pour les années à venir. Ce partenariat se fait aux côtés de la Coordination internationale pour une culture de non-violence et de paix, l'Internationaler Versöhnungsbund (IFOR Autriche), le Movimento Internazionale della Riconciliazione (MIR Italie) et l'association Nyitókör Egyesület (Hongrie)

De 2012 à 2015, la Coordination s'engage dans un nouveau partenariat européen : Discovering Peace in Europe, dont l'objectif est de créer et de promouvoir des parcours de paix autour de la non-violence et de la paix dans différentes villes européennes. Le partenariat inclut l'Universität für Angewandte Kunst (Autriche), l'association Konfliktkultur (Autriche), l'International Network of Museums for Peace (Pays-Bas), le Movimento Internazionale della Riconciliazione (MIR Italie), l'association Vitakultura Egyesület (Hongrie), le Manchester City Council, Nuclear Free Local Authorities (Royaume-Uni) et la Paulo Freire Gemeinnützige Gesellschaft (Allemagne).



Mur de la Paix à Paris
© Jany Féjoz

La Coordination internationale pour une culture de non-violence et de paix



La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix préside la Coordination internationale pour une culture de non-violence et de paix, fondée sous le nom de Coordination internationale pour la Décennie en juin 2003 à l'initiative de plusieurs coordinations nationales. Elle est composée de :

- **quatorze coordinations nationales** : Kooperation für den Frieden (Allemagne), Coordination béninoise pour la Décennie (Bénin), Plate-forme congolaise pour la Décennie (Congo Brazzaville), Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix (France), Comitato Italiano per una Cultura di Pace e Nonviolenza (Italie), Coordination marocaine pour la Décennie internationale (Maroc), Coordination nigérienne pour l'éducation à la non-violence et à la paix (Niger), Platform voor een Cultuur van Vrede en Geweldloosheid (Pays-Bas), Coordination congolaise pour la Décennie (RDC), Coordination sénégalaise pour la Décennie (Sénégal), Coordination togolaise pour la Décennie (Togo).

Membres observateurs : Coordination canadienne pour la Décennie (Canada), Coordination guinéenne pour la Décennie (Guinée), Coordination malienne pour la Décennie (Mali).

- **dix-neuf associations internationales** : Association Montessori Internationale (AMI), Caritas Internationalis, Église et Paix, Everest Range Network, Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (FIACAT), Franciscains international, Friends World Committee for Consultation (Quakers), Gandhi International, Initiatives et Changement International, International Fellowship of Reconciliation (IFOR), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Pax Christi International, Pax Romana/MIIC, Réseau Foi, Culture et Education (Afrique centrale), Réseau international Youth and Non-Violence, Serpaj-AL (Servicio Paz y Justicia en America Latina), Association Catholique Mondiale pour la Communication (SIGNIS).

Membres observateurs : Conseil Œcuménique des Eglises (COE), Conseil Pontifical Justice et Paix.

La Coordination internationale est parrainée par quatre lauréats du prix Nobel de la Paix, le Dalaï Lama, Mairead Maguire, Adolfo Pérez Esquivel et Desmond Tutu, ainsi que par Anwarul K. Chowdhury, ancien Secrétaire-général adjoint de l'ONU, Hildegard Goss-Mayr, Prix Niwano de la Paix, Samuel Kobia, ancien Secrétaire-général du COE, le Cardinal Renato Martino, ancien Président du Conseil Pontifical Justice et Paix, Federico Mayor Zaragoza, Président de la Fondation « Cultura de Paz » (Espagne), la reine Noor de Jordanie, Andrea Riccardi, fondateur de la Communauté Sant'Egidio et Marshall B. Rosenberg, fondateur du Centre pour la Communication non-violente.

Elle a pour objectif de promouvoir une culture de non-violence et de paix au niveau international, au profit des enfants du monde entier, et de coordonner l'action de ses associations membres dans ce domaine.

Pour cela, elle mène une campagne au niveau international pour faire adopter par la Conférence générale de l'UNESCO, une proposition de Déclaration internationale sur le droit des enfants à une éducation sans violence et à une éducation à la non-violence et à la paix.

Le Collectif 21 Septembre

Depuis 2009, la Coordination participe au Collectif 21 Septembre qui a pour but de promouvoir en France la Journée internationale de la paix, en se proposant notamment de coordonner et d'informer sur les actions des associations et groupements d'individus au niveau national à l'occasion de cette Journée. Le Collectif élabore également chaque année une affiche de promotion de la Journée internationale de la paix.

PUBLICATIONS

100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence

Un ouvrage grand public sur l'éducation à la non-violence et à la paix

En 2011, la Coordination fait paraître *100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence*, ouvrage collectif écrit par des membres d'associations membres de la Coordination, sous la direction de Vincent Roussel (Chronique Sociale, 232 p., 16,10€). Celui-ci permet d'aborder de manière simple et concise nombre de questions relatives à l'éducation à la non-violence.



Cet ouvrage a pour but de présenter, sous forme de questions-réponses accessibles à un large public, les grandes lignes de l'éducation à la non-violence et à la paix et les enjeux de sa mise en œuvre dans les établissements scolaires.

Comment éduquer à la non-violence ? Quels objectifs un tel enseignement peut-il se fixer ? Comment trouver un temps spécifique dans les emplois du temps déjà bien remplis ? Qui peut s'occuper de cet enseignement ? Comment former les enseignant-e-s à la non-violence ? Comment associer les parents à cette tâche ? Quelle est la place de la sanction dans une telle perspective ? Comment évaluer l'évolution des comportements par rapport aux objectifs fixés ? Voici quelques unes des 100 questions auxquelles cet ouvrage se propose d'apporter une réponse argumentée.

Le Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix

Le *Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix* est une proposition concrète pour permettre l'introduction, dans le système éducatif français, de l'éducation à la non-violence et à la paix.



Publié en novembre 2005, il est le résultat d'un travail de deux années, réalisé par une équipe d'une vingtaine de professionnels réunis par la Coordination : enseignants de tous niveaux, inspecteurs de l'éducation nationale, formateurs à la médiation scolaire et à la gestion des conflits, chercheurs en sciences de l'éducation.

Il présente, pour différents niveaux de l'enseignement, de l'école maternelle au collège, un programme scolaire conçu selon les normes de l'éducation nationale, avec des objectifs, des progressions, des outils et des méthodes pédagogiques qui doivent s'inscrire dans des horaires spécifiques. Il prend aussi en compte la nécessité d'une formation initiale et continue des enseignants. Cette éducation à la non-violence et à la paix doit permettre aux enfants et aux adolescents d'acquérir des compétences nouvelles qui leur permettront de mieux vivre ensemble, dès aujourd'hui, dans leur école ou leur collège, mais aussi dans les autres lieux de leur vie sociale.

En 2006, la Coordination italienne pour la Décennie (Comitato italiano per il Decennio) a fait traduire le *Programme* en italien.

Le *Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix* (Paris, 2005, 52 p., 5€) peut être commandé auprès du secrétariat de la Coordination.

La Lettre *Éduquer à la non-violence et à la paix*

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix propose, quatre fois par an, une publication : *La Lettre Éduquer à la non-violence et à la paix*. Chaque numéro, envoyé par voie électronique à plus de 6 000 personnes, illustre, par des récits d'expériences, des analyses, des ressources et des fiches pédagogiques, des compétences mentionnées dans le Programme et développées dans le cadre de l'éducation à la non-violence et à la paix. Chaque numéro de *La Lettre* est également mis en ligne et téléchargeable librement sur le site du Réseau.

Toute *Lettre* est accompagné d'une fiche pédagogique portant sur le même thème. Les thèmes ayant déjà été abordés par la Lettre sont les suivants :

- « La coopération » (novembre 2005)
- « Les conflits » (février 2006)
- « La communication » (mai 2006)
- « Les règles » (octobre 2006)
- « Les genres » (février 2007)
- « Les différences » (mai 2007)
- « La sanction » (septembre 2007)
- « La solidarité internationale » (décembre 2007)
- « Le respect » (mars 2008)
- « L'éducation au développement durable » (juin 2008)
- « La médiation » (septembre 2008)
- « L'estime de soi » (janvier 2009)
- « Les échanges réciproques de savoirs » (mars 2009)
- « Les émotions et sentiments » (juin 2009)
- « Sexualité et sentiments » (novembre 2009)
- « La gestion des tensions dans la classe » (janvier 2010)
- « L'éducation aux écrans » (mai 2010)
- « L'art au service de la non-violence et de la paix » (septembre 2010)
- « La rumeur » (janvier 2011)
- « L'éducation à la différence : le handicap à l'école » (juin 2011)
- « Le bouc émissaire » (octobre 2011)
- « Créer la cohésion d'un groupe » (février 2012)
- « L'empathie » (juin 2012)
- « Éduquer à la responsabilité » (décembre 2012)
- « Le poids des émotions dans l'apprentissage de la responsabilité » (avril 2013)
- « Pédagogies nouvelles, nouvelles pédagogies en France » (octobre 2013)
- « Le théâtre-forum, outil de résolution non-violente des conflits » (novembre 2013)
- « Les nouvelles pédagogies dans le monde » (avril 2014)
- « L'art, le corps et le mouvement » (octobre 2014)
- « Des outils pour construire la paix à petit pas » (novembre 2014)

ORGANISATION DE LA COORDINATION

Un collectif d'associations

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix a été créée en novembre 2000, sous le nom de Coordination française pour la Décennie par sept associations. En 2011, elle change de nom pour celui actuel. Aujourd'hui, 86 organisations en sont membres. Ces organisations membres souscrivent à sa charte éthique et à ses statuts (cf. annexes I et III).

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix cherche à renforcer les liens entre ses membres, pour devenir une plate-forme d'initiatives et de réflexion autour de la culture de non-violence et de paix.

Assemblée générale et Conseil d'administration

Chaque année, les organisations membres se réunissent en Assemblée générale pour décider des orientations de la Coordination.

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 11 représentants d'associations membres élus par l'Assemblée générale, et se réunissant au moins quatre fois par an.

Secrétariat

Son secrétariat est situé au 148, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris.

Le secrétariat publie régulièrement un *Bulletel*, bulletin électronique d'information sur les activités de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix et celles de ses partenaires. L'abonnement au *Bulletel* se fait sur le site internet de la Coordination : www.education-nvp.org

Le Comité de parrainage

L'association est soutenue par un comité de parrainage qui réunit plus de 130 personnalités issues de milieux très divers.

Les comités et les commissions

Commission Forum "La non-violence à l'école" et Commission Quinzaine de la non-violence et de la paix : Elles supervisent l'organisation du Forum « La non-violence à l'école » et de la Quinzaine de la non-violence et de la paix.

Comité de plaidoyer : Il vise à assurer le travail de coordination et de promotion d'une éducation à la non-violence, notamment auprès des représentants politiques et syndicaux

Commission Journées d'Été : elle assure l'animation des Journées d'été.

Comité de rédaction de la Lettre : il a pour objet d'assurer la diffusion des numéros de la Lettre *Éduquer à la non-violence et à la paix*, et d'en choisir les thèmes.

Réseau de coordinations locales

Des coordinations locales pour la Décennie se sont créées dans différentes régions de France pour animer des activités spécifiques dans le cadre de la

Décennie : conférences, participations à des journées d'associations, expositions, animation du 21 septembre, etc. Elles sont liées à la Coordination par une convention. Les neuf coordinations locales sont les suivantes :

- Construisons la paix - 34, à Montpellier (Hérault)
- Atelier de Paix du Clunisois, à Cluny (Saône-et-Loire)
- Coordination parisienne pour une culture de non-violence et de paix, à Paris
- Cultivons la paix, à Plaisir (Yvelines)

ANNEXES

Annexe I : Charte éthique de la Coordination

« Aujourd'hui dans chaque pays du monde, de nombreux enfants souffrent des effets de la violence; beaucoup vivent une "culture de la violence." Nous croyons que chaque enfant peut découvrir que la violence n'est pas une fatalité. Nous pouvons offrir de l'espoir en commençant à créer une nouvelle « Culture de la non-violence ». Ensemble, nous pouvons bâtir une culture de la non-violence pour l'être humain, qui donnera de l'espérance à l'humanité tout entière et surtout aux enfants de notre monde. »

(Extraits de l'Appel des lauréats du Prix Nobel de la Paix Pour les Enfants du Monde - 1er juillet 1997)

Cet appel urgent des lauréats du Prix Nobel de la Paix a convaincu l'Assemblée Générale des Nations Unies de déclarer, le 10 novembre 1998, les années 2001 à 2010 « Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Cette Décennie a pour ambition de permettre le passage d'une culture de la violence à une culture de la non-violence et de la paix, en partenariat avec les enfants et les adolescents du monde entier.

D'une culture de la violence...

La culture de la violence justifie et valorise le recours à la violence dans les différents domaines de la vie, de façon courante ou exceptionnelle. Cette culture a été prédominante dans l'histoire de l'humanité jusqu'à aujourd'hui, même si bien des tentatives pour s'en échapper ont marqué l'histoire humaine et si de nombreuses règles ont été posées pour limiter cette violence.

Dans une telle culture, les valeurs sont centrées sur la recherche du profit pour quelques-uns au détriment des conditions de vie du plus grand nombre, ainsi que de l'intérêt des générations futures. L'emploi de la violence vise à porter atteinte à la vie de l'autre, à son intégrité physique ou morale, à son environnement ; il vise à dominer l'autre et à l'exploiter, à le blesser et le détruire dans ce qui fait sa dignité, à le priver de ses biens, de ses libertés, de la justice et de ses droits fondamentaux.

Cette dynamique de domination au niveau international, qui se traduit par une compétition économique exacerbée et un surarmement, engendre un développement des affrontements violents.

Les sociétés démocratiques sont elles-aussi marquées par la culture de violence : les biens et les ressources sont répartis inégalement, l'environnement est gravement menacé, les droits humains et les règles démocratiques peuvent être mis en cause, la liberté et l'objectivité de l'information ne sont pas toujours assurées.

Les enfants et les adolescents sont les premiers à en souffrir, à commencer parfois dans leur famille et à l'école. En effet, l'autoritarisme, l'impossibilité de s'exprimer, les violences physiques et psychologiques, les violences

sexuelles, la discrimination à l'égard des filles dans l'accès à l'éducation, le mariage forcé sont encore répandus dans beaucoup de sociétés. De plus, les enfants et les adolescents subissent de plein fouet les violences sociales, économiques, politiques et culturelles. La faim, la maladie, le travail, l'enrôlement forcé dans les armées ou les guérillas, l'analphabétisme, la pauvreté, les discriminations ethniques, raciales ou religieuses, l'endoctrinement idéologique sont le lot de beaucoup. Les jeunes subissent aussi l'influence des modèles socioculturels qui véhiculent une idéologie de la violence, notamment à travers l'éducation, les médias et les jeux.

Cette culture de la violence conduit bon nombre de ces jeunes soit à la soumission et au désespoir, soit à la révolte qui les pousse à la haine et à de nouvelles violences, parfois meurtrières et souvent suicidaires. Or, si la violence est parfois pour un individu ou un peuple un moyen de s'exprimer, de revendiquer ses droits quand il n'a pu faire autrement et que sa parole n'a pas été entendue, elle est, comme acte de révolte, de rébellion face aux injustices, vouée à l'échec car elle n'apporte aucune solution durable au conflit et porte en elle les germes d'autres violences. Ceci doit nous inviter à rechercher avec toujours plus d'énergie des alternatives efficaces.

Il est donc de notre devoir de créer les conditions qui permettront aux jeunes du monde entier de trouver la force qui nous a manqué pour transformer cette culture en une culture de vie.

... vers une culture de non-violence et de paix

Chaque être humain porte en lui la violence qui lui est transmise par cette histoire et cette culture de l'humanité. Mais ce n'est pas une fatalité. Si l'être humain est capable de violence, il est aussi capable de non-violence. Cela suppose que tous se mettent à l'œuvre. Ce travail déjà commencé doit être développé pour que la non-violence devienne le fondement de notre culture.

La culture de non-violence est fondée sur le respect de la vie et de la dignité de chaque être humain, sans exception. Pour construire cette culture, tout doit être fait pour délégitimer et combattre la violence sous toutes ses formes (physique, sexuelle, psychologique, économique, sociale...). La gestion des conflits vise alors à la recherche de solutions positives qui permettent de sortir de la spirale de la violence et de créer les conditions d'une réconciliation et de relations nouvelles, basées sur la justice et la solidarité. Il ne s'agit pas de fuir ou de nier les conflits mais de les gérer d'une autre façon.

Cela implique que les individus et les groupes découvrent la force de la non-violence et se forment à ses méthodes.

Cela suppose également une éducation qui développe la capacité de formuler des choix éthiques autonomes et de poser des actes en

conscience.

Pour cela, il est nécessaire que la régulation non-violente des conflits et le respect des Droits humains soient enseignés et mis en pratique dès le plus jeune âge, dans les familles, dans les écoles et dans tous les établissements d'enseignement et de formation.

Dans une culture de non-violence, toute forme de discrimination est combattue. Les valeurs et les procédures démocratiques, le respect des diversités culturelles et des droits des minorités, la protection des plus faibles et des exclus sont des priorités essentielles. Les biens et les ressources (surtout entre le Nord et le Sud de notre planète) doivent y être partagés de la façon la plus équitable possible dans le cadre d'une économie orientée vers la satisfaction des besoins vitaux du plus grand nombre. Le développement cherche à préserver l'équilibre des ressources naturelles de la planète. Enfin, le désarmement et la prévention des conflits sont recherchés, tout comme le remplacement de la solution militaire des conflits par le développement de l'intervention civile.

Les sagesses traditionnelles et les religions du monde ont joué et jouent encore un rôle déterminant dans l'édification des cultures humaines. Dans de trop nombreuses parties du monde elles sont facteurs de violence ou prétexte à des conflits meurtriers, cependant elles peuvent aussi, par leurs enseignements et leur autorité morale, fournir un appui à la culture de la non-violence et de la paix.

Les enfants rêvent de sortir de notre culture de violence dont ils souffrent. C'est pour cela qu'ils sont et qu'ils seront les principaux bâtisseurs de cette nouvelle culture.

Cependant ils ont besoin de jeunes et d'adultes partenaires ayant expérimenté la non-

violence active et qui les aident à découvrir sa force et son efficacité, en leur faisant connaître les expériences et les recherches de non-violence d'hier et d'aujourd'hui.

Une éducation non-violente apportera à cette jeune génération les moyens de mettre en route, aux divers échelons de la société, les transformations nécessaires pour sortir de la culture de la violence et pour construire un monde de justice et de paix.

Rôle de la charte

Les initiateurs et les principaux piliers de cette Décennie sont les femmes, les hommes et les organisations qui, par leurs actions en faveur de la paix, se sont vus attribuer le Prix Nobel de la Paix. De ce fait, la Décennie est absolument indépendante et ne peut appartenir à aucun pays, organisme confessionnel ou non-confessionnel, à aucun parti politique, à aucun homme ou aucune femme en particulier.

Cette charte a pour but de garantir la fidélité à l'esprit fondateur de l'Appel des Prix Nobel de toutes les actions qui seront conduites, au cours de cette Décennie, dans le cadre de la coordination française des ONG. Cette coordination est constituée à la demande de la Fondation « Appel des Prix Nobel de la Paix », à laquelle revient la responsabilité de veiller à cette fidélité.

Les organisations signataires s'engagent à respecter l'esprit de cette charte, tant dans les actions extérieures liées à la Décennie que dans le fonctionnement interne de la coordination.

Charte déposée à la Préfecture de police de Paris le 25 novembre 2000 et amendée le 4 avril 2004

Annexe II : Plan d'action triennal (2014 – 2016)

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix créée en 2000 pour promouvoir en France la Décennie de l'ONU en faveur de la culture de la non-violence et de la paix (2001-2010), a pour objectifs de coordonner les actions communes de ses associations membres dans ce domaine. et pour coordonner l'action de ses membres dans ce domaine, de promouvoir l'éducation et la formation pour développer une culture de non-violence et de paix. Depuis 2002, elle conduit une campagne pour obtenir l'introduction d'une éducation à la non-violence et à la paix dans le système scolaire français.

En juin 2013, avec l'adoption de la Loi Peillon, elle a obtenu satisfaction sur deux points de sa Campagne (formation des enseignants et des personnels d'éducation à la résolution non-violente des conflits).

1 - La vision :

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix est un réseau d'associations et de coordinations locales engagées dans la promotion d'une culture de non-violence et de paix. Elle promeut une éducation et une formation à la non-violence et à la paix et une éducation sans violence.

2 – Les objectifs :

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix a pour objectifs :

- de permettre l'échange et la diffusion d'informations, d'expériences et de pratiques sur le thème de l'éducation à la non-violence et à la paix et de la formation,
- de coordonner, de capitaliser et de valoriser les expériences de ses membres dans ce domaine en vue d'en multiplier les effets,
- de faire connaître et de diffuser les expériences et les pratiques sur le thème de l'éducation à la non-violence et à la paix en milieu scolaire et d'encourager le développement de telles expériences,
- d'obtenir l'introduction d'une éducation à la non-violence et à la paix pour les élèves dans le système éducatif français à travers un enseignement transversal et spécifique,
- de soutenir l'adoption d'une législation assurant une éducation sans violence à l'école et en famille,
- de participer à la formation à la résolution non-violente des conflits des enseignants et des personnels d'éducation dans les ESPE,
- de participer à la Décennie de l'ONU en faveur du rapprochement des cultures (2013-2022).

3 – Les actions à mettre en œuvre :

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, la Coordination :

- poursuit sa Campagne de plaidoyer en vue d'obtenir l'introduction d'une éducation à la non-violence et à la paix dans le système éducatif français à travers un enseignement transversal et spécifique pour les élèves,
- recueille les expériences dans le domaine de la pédagogie non violente et de l'éducation et de la formation à la non-violence et à la paix,
- organise des rencontres entre ses membres et participe à des projets d'échange et de coopération européens et internationaux sur l'éducation à la non-violence et à la paix,
- accompagne et soutient les expériences locales et nationales de ses membres dans le domaine concerné,
- soutient l'action des collectifs et des parlementaires engagés en faveur de l'adoption d'une législation assurant une éducation sans violence à l'école et en famille,
- poursuit son élargissement pour renforcer sa représentativité et renforcer la crédibilité de son action,
- développe sa stratégie de communication et les possibilités d'échange d'expérience entre ses membres sur l'éducation à la non-violence et à la paix,
- poursuit une activité éditoriale en matière d'éducation à la non-violence et à la paix en publiant *La*

Lettre Éduquer à la non-violence et à la paix et met à disposition sur son site Internet des fiches pédagogiques,

- coordonne la participation collective de ses associations membres compétentes à la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans le cadre des Etablissements Supérieurs du Professorat et de l'Education (ESPE),
- participe à la Coordination internationale qui a pour objectif principal l'adoption d'une déclaration à l'UNESCO reconnaissant le droit des enfants à une éducation sans violence et à une éducation à la non-violence et à la paix,
- maintient un secrétariat opérationnel.

4 – Les activités pour la période 2014-2016 :

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix :

- poursuit sa campagne de plaidoyer auprès du Ministère de l'Éducation nationale et des parlementaires en vue d'obtenir l'introduction d'une éducation à la non-violence et à la paix dans le système éducatif français à travers un enseignement transversal et spécifique,
- collabore avec la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire,
- organise un pôle "Formation ESPE" pour permettre la coordination au niveau national et régional,
- élargit son réseau d'associations membres vers les associations de parents d'élèves et élargit ses contacts aux syndicats de professionnels de l'éducation et aux partis politiques,
- soutient la Campagne de la Coordination internationale pour obtenir l'adoption de sa Proposition de déclaration par la Conférence générale de l'UNESCO,
- organise chaque année un Forum "La non-violence à l'école",
- organise chaque année la Quinzaine de la non-violence et de la paix, entre la Journée internationale de la Paix (21 septembre) et la Journée internationale de la non-violence (2 octobre),
- organise chaque année ses Journées d'été (rencontres d'enseignants et de formateurs à la non-violence pour échanger des expériences et des outils pédagogiques),
- publie *La Lettre Éduquer à la non-violence et à la paix*,
- continue sa participation aux projets européens Grundtvig (Discover Peace in Europe et les nouveaux programmes),
- entretient des relations avec les coordinations locales pour la promotion de l'éducation et à la formation à la non-violence et à la paix et soutien de nouvelles,
- maintient et développe son site Internet, sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook) et la diffusion de son Bulletin et sa *Lettre éduquer à la non-violence et à la paix*,
- crée des outils de communication et les met au service de l'échange d'informations, de projets et d'idées entre ses membres dans le domaine de l'éducation à la paix et à la non-violence,
- publie des ouvrages en vue de valoriser et de diffuser son travail de réflexion,
- édite des fiches pédagogiques disponibles sur son site Internet et un manuel scolaire,
- engage une action de recherche de fonds pour la réalisation de ses objectifs.

5 - L'engagement des organisations membres

Chaque association et coordination membre renforcera sa participation à la vie de la Coordination et fournira, notamment, des informations régulières sur ses activités et celles de ses membres ou branches dans le domaine de l'éducation et de la formation à la non-violence et à la paix.

La désignation d'un "réfèrent Coordination" au sein de chaque organisation membre facilitera cette communication.

Adopté par l'Assemblée générale le 17 mai 2014

Annexe III : Membres du Conseil d'administration

Président :

Christian Renoux

Représentant du Mouvement International de la Réconciliation (MIR)

Vice-Président :

Marc Lehning

Représentant de l'Alliance nationale des UCJG – YMCA France

Secrétaire :

François Réfrégiers

Représentant de l'Arche de Lanza del Vasto

Trésorier :

Antoine Buffet

Représentant de l'Atelier de Paix du Clunisois

Marc Dauguet

Représentante du Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN)

Chris Durif-Varembont

Représentante d'AMELY – Accès droit et médiation

Catherine Frachon

Représentante de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)

Josette Gazzaniga

Représentante de la Famille Franciscaine

Jocelyne Kentsch

Représentante de Génération Médiateurs

Bruno Lena

Représentant de la Ligue de l'Enseignement

François Marchand

Représentant de Non-Violence XXI

Laurent Pasteur

Représentant de l'Association Unifiée du Collège Cévénol (AUCC)

Annexe IV : L'appel des lauréats du prix Nobel de la Paix pour les enfants du monde

A l'attention des Chefs d'État de tous les pays membres
de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Aujourd'hui, dans chaque pays du monde, de nombreux enfants souffrent en silence des effets et des conséquences de la violence.

Cette violence revêt différentes formes : entre enfants dans les rues, à l'école, dans la vie de famille et au sein des différentes communautés. Que ce soit la violence physique, la violence psychologique, socio-économique, la violence quotidienne de leur environnement ou la violence politique. Beaucoup d'enfants – trop d'enfants - vivent une « culture de la violence ».

Nous souhaitons contribuer à amoindrir leurs souffrances. Nous croyons que chaque enfant peut découvrir, par lui-même, que la violence n'est pas une fatalité. Nous pouvons offrir de l'espoir, non seulement aux enfants du monde, mais à l'humanité tout entière, en commençant à créer, puis en construisant, une nouvelle Culture de la non-Violence.

Pour cette raison, nous adressons cet appel solennel à tous les Chefs d'État, de tous les pays membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies, afin que l'Assemblée Générale des Nations Unies déclare :

- que la première décennie du nouveau millénaire, les années 2001 à 2010, soit déclarée « Décennie pour une Culture de la Non-Violence » ;
qu'au début de la décennie, l'année 2000 soit déclarée « Année de l'Éducation à la Non-Violence » ;

- que la non-violence soit enseignée à chaque niveau dans nos sociétés pendant cette décennie, afin de rendre les enfants conscients de sa signification réelle et pratique et de ses bénéfices dans leur vie de tous les jours, dans le but de diminuer la violence et la souffrance qu'elle engendre, envers eux et l'humanité en général.

Ensemble, nous pouvons bâtir une Culture de la Non-Violence pour l'être humain, qui donnera de l'esérance à l'humanité tout entière et surtout aux enfants de notre monde.

Les lauréats du Prix Nobel de la Paix
Juillet 1997

Signataires :

Mairead Corrigan-Maguire, Nelson Mandela, Mère Teresa, Aung San Suu Kyi, le Dalaï Lama, Mikhail Gorbachev, Shimon Perez, Elie Wiesel, Mgr Desmond Tutu, Adolfo Pérez Esquivel, Rigoberta Menchú, Yasser Arafat, Mgr Carlos Felipe Jiménez Belo, José Ramos-Horta, Norman Borlaug, Oscar Arias Sánchez, UNICEF, Frederik Willem de Klerk, Betty Williams, Lech Walesa, Joseph Rotblat, the International Peace Bureau, the American Friends Service Committee, l'UNHCR, Jody Williams, John Hume, David Trimble.

Annexe V : Résolution A/53/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies

53/25. Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/15 du 20 novembre 1997 et la résolution 1997/47 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997, proclamant l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix¹, ainsi que sa résolution 52/13 du 20 novembre 1997, relative à une culture de la paix,

Tenant compte de la résolution 1998/54 de la Commission des droits de l'homme, en date du 17 avril 1998, intitulée «Vers une culture de la paix»²,

Rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004),

Tenant compte du projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intitulé «Vers une culture de la paix»,

Consciente que la tâche de l'Organisation des Nations Unies consistant à préserver les générations futures du fléau de la guerre exige une transition vers une culture de la paix caractérisée par des valeurs, attitudes et comportements qui reflètent et inspirent une interaction sociale et un esprit de partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, sur tous les droits de l'homme et sur la tolérance et la solidarité, une culture qui rejette la violence et s'emploie à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes pour résoudre les problèmes grâce au dialogue et à la négociation et qui garantit le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de la société,

Constatant qu'un préjudice et des souffrances énormes sont causés aux enfants par différentes formes de violence à chaque niveau de nos sociétés partout dans le monde et qu'une culture de la non-violence et de la paix favorise le respect de la vie et de la dignité de chaque être humain sans préjugé ni discrimination d'aucune sorte,

Reconnaissant que l'éducation a un rôle à jouer dans l'édification d'une culture de la non-violence et de la paix, particulièrement en enseignant aux enfants la pratique de la non-violence et de la paix, ce qui contribuera à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Soulignant que la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix devrait émaner des adultes et être inculquée aux enfants, qui apprendront ainsi à vivre ensemble en harmonie, ce qui contribuera à renforcer la paix et la coopération internationales,

Soulignant que la décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde qu'il est proposé de lancer contribuera à la promotion d'une culture de la paix fondée sur les principes énoncés dans la Charte et sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et la tolérance, la promotion du développement, l'éducation au service de la paix, la libre circulation de l'information et une plus grande participation des femmes, dans le cadre d'une démarche intégrée visant à prévenir la violence et les conflits et favoriser l'instauration et la consolidation de la paix,

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, *Supplément n° 1* (E/1997/97).

² *Ibid.*, *Supplément n° 3* (E/1998/23), chap. II, sect. A

Convaincue que cette décennie, au début du nouveau millénaire, contribuerait sensiblement aux efforts que déploie la communauté internationale en vue de promouvoir la paix, l'harmonie, le respect de tous les droits de l'homme, la démocratie et le développement partout dans le monde,

1. *Proclame* la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde;

2. *Invite* le Secrétaire général à lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, en consultation avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernés, un rapport et un projet de programme d'action visant à promouvoir la mise en œuvre de la Décennie aux niveaux local, national, régional et international, et à coordonner les activités de la Décennie;

3. *Invite* les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement;

4. *Invite* les organismes compétents des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que les organisations non gouvernementales, les institutions et groupes religieux, les établissements d'enseignement et les artistes et les médias à appuyer activement la Décennie pour le bien de chaque enfant du monde;

5. *Décide* d'examiner à sa cinquante-cinquième session la question de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Culture de la paix».

Annexe VI : Projet de proposition de loi de la Coordination

Projet de proposition de loi sur l'éducation à la non-violence et à la paix

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le texte qui vous est proposé a pour objet l'introduction de la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français avec un programme prévoyant des horaires, une progression, des outils et des méthodes pédagogiques ; l'intégration de cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignants ; l'accès de tous les adultes, travaillant sur un site scolaire, à une formation à la gestion des conflits ; la création d'un institut Universitaire spécialisé dans la recherche sur la culture de la non-violence et de la paix et sur l'éducation à la non violence et à la paix.

En mars 2011, l'UNICEF France a publié une enquête réalisée par l'Observatoire International de la Violence à l'École, sous la direction d'Éric DEBARBIEUX, intitulé : « *À l'école des enfants heureux... ou presque* ». Cette étude traite, pour la première fois, de la question de la violence scolaire dans les écoles primaires françaises du point de vue des enfants. Les conclusions de cette enquête révèlent que, si la grande majorité des enfants aiment l'école, s'y sentent en sécurité et éprouvent le sentiment de bien apprendre, une part minoritaire mais néanmoins importante s'y déclare victime de violences récurrentes et de harcèlement physique et verbal. Ainsi, pour plus de 10% d'enfants, l'école est un lieu de souffrance. Ce rapport préconise de « *centrer la lutte contre la violence par une action en profondeur sur le harcèlement entre pairs* » [...] afin « *d'interrompre la construction d'une victimisation continue et celle d'une carrière sinon délinquante du moins violente* ».

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté à l'unanimité le 10 novembre 1998 la résolution A/53/25, proclamant la décennie 2001-2010 « *Décennie internationale de la promotion de la culture de la non violence et de la paix au profit des enfants du monde* » et invitant « *les États membres à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement* ». L'Assemblée générale des Nations unies a précisé cette résolution une année plus tard en adoptant le programme d'action pour la Décennie (Résolution A/53/L.79, 10 septembre 1999), lequel invite les États à « *renforcer une culture de la paix par l'éducation* ». Elle propose notamment de « *faire en sorte que les enfants reçoivent, dès leur plus jeune âge, une éducation au sujet des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie qui doivent leur permettre de régler tout différend de manière pacifique et dans un esprit de respect de la dignité humaine et de tolérance et de non-discrimination* » ou encore d'« *encourager la révision des programmes d'enseignement, y compris les manuels, dans l'esprit de la Déclaration et du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix* » (**article 9**).

Les Nations unies ont demandé à un expert indépendant, le professeur Sergio PINHEIRO, une étude sur la violence à l'encontre des enfants. Dans son rapport, publié le 29 août 2006, il recommande aux États « *de prévenir et de réduire la violence à l'aide de programmes spéciaux qui concernent l'ensemble de l'environnement scolaire, notamment en encourageant la création de compétences comme l'adoption de méthodes non violentes pour résoudre les conflits, en appliquant des politiques de lutte contre les brimades et en favorisant le respect de tous les membres de la communauté scolaire* » et de « *veiller à ce que les responsables et les enseignants se servent de méthodes d'enseignement et d'apprentissage non violentes* ». (p. 32, B- Recommandations particulières, 2. Dans les écoles et les autres structures éducatives).

Le Conseil de l'Europe préconise depuis longtemps un enseignement portant sur les moyens de faire respecter les droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté et de les promouvoir par l'action non-violente. En 1999, dans la recommandation 1401 relative à l'éducation aux responsabilités de la personne, l'Assemblée affirme la nécessité d'éduquer à la citoyenneté, d'« *encourager dans les écoles [...] les règles de la démocratie participative, par*

exemple en promouvant la participation directe à travers des conseils d'élèves/étudiants ou des parlements d'élèves ». La recommandation relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique, adoptée par le Comité des Ministres du 16 octobre 2002, « recommande aux gouvernements des États membres [...] de faire de l'éducation à la citoyenneté démocratique un objectif prioritaire des politiques et des réformes éducatives ». L'éducation à la citoyenneté démocratique, qui s'adresse aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'aux adultes, concerne, outre certaines disciplines (éducation civique, éducation politique, éducation aux droits de l'homme), « des méthodes et des pédagogies qui visent à apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique [...] telle que : résoudre les conflits de manière non violente, argumenter et défendre son point de vue, entendre, comprendre et interpréter les arguments des autres, reconnaître et accepter les différences, faire des choix, considérer des alternatives et les soumettre à une analyse éthique, assumer des responsabilités partagées et établir avec les autres des relations constructives et non agressives ».

La Commission européenne, dans le cadre de l'initiative « Violence à l'école », a proposé plusieurs thèmes de coopération liés à l'éducation à la non-violence, en particulier, comme l'intervention préventive précoce : « stimuler les comportements pro-sociaux en classes maternelles et primaires ; interventions préventives auprès des élèves du secondaire ; ateliers de formation à la médiation adressés aux élèves et aux enseignants ; l'implication des élèves dans les programmes de prévention de la violence scolaire ; intervention des pairs ; médiation ; sensibilisation des jeunes élèves par des élèves aînés ; matériaux utilisés dans la prévention des comportements violents et dans la promotion des comportements sociaux (brochures, vidéos, livres, dépliants...) ; intégration de la prévention dans la vie journalière de l'école ; le travail avec l'élève : violence, agressivité, affirmation de soi, comment gérer une situation de violence ou d'agressivité ».

Il existe donc une réelle prise de conscience, au niveau international comme au niveau européen, de la nécessité d'introduire à l'école l'apprentissage de la gestion non violente des conflits, notamment comme moyen de prévenir la violence en milieu scolaire. En France, si l'éducation à la paix et à la non-violence est longtemps restée en marge du système éducatif, une prise de conscience de l'utilité d'un tel enseignement, ou du moins des principes qui y sont liés, semble notamment apparaître progressivement dans le discours du ministère de l'Éducation nationale. Ainsi, l'élargissement récent du socle commun de connaissances et de compétences a permis d'y introduire des compétences sociales et civiques et certains thèmes proches des principes de l'éducation à la non-violence et à la paix.

C'est pour toutes ces raisons que la présente proposition de loi a pour objet de donner dans notre pays toute la place qui lui revient à l'éducation à la non-violence et à la paix.

PROPOSITION DE LOI

CHAPITRE 1^{ER}

L'éducation à la non violence à la paix à l'école

Article 1^{er}

Après la troisième phrase de l'article L. 121-1 du code de l'éducation, il est inséré une phrase ainsi rédigé : « Ils enseignent la pratique de la non-violence et de la paix ».

Article 2

Après la section 10 du chapitre II du titre Ier du livre III du code de l'éducation, il est inséré une division, un titre et un article ainsi rédigés :

« Section 11 : L'éducation à la non-violence et à la paix »

« Article L.312-19. Une éducation à la non-violence et à la paix est mise en œuvre à tous les niveaux du système éducatif français, avec un programme prévoyant des horaires, une progression, des outils et des méthodes pédagogiques adaptés à ce type d'enseignement.

Le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix sont précisés par décret après avis du Haut Conseil de l'Éducation ».

Article 3

Dans l'article L.401-2 du code de l'éducation, après les mots : « le règlement intérieur » sont

insérés les mots : « affirme l'interdit de la violence sous toutes ces formes »

Article 4

La dernière phrase de l'article L. 511-1 du code de l'éducation est complétée par les mots : « et notamment l'obligation de n'user d'aucune violence à l'égard d'aucun membre de la communauté éducative ».

Article 5

A la fin de l'article L. 511-2 du code de l'éducation, il est inséré un second alinéa ainsi rédigé : « Les élèves ont droit à la sécurité et, conformément à l'article 19 de la convention internationale des droits de l'enfant, à être protégés « contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale » ».

CHAPITRE 2

L'éducation à la non-violence et à la paix dans la formation du personnel éducatif

Article 6

L'éducation à la non-violence et à la paix est intégrée dans la formation initiale et continue des enseignants, des personnels de direction et des conseillers principaux d'éducation. Le contenu et les modalités d'application de cette formation sont définis par décret des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale après avis du Haut Conseil de l'éducation.

Article 7

A la fin du premier alinéa de l'article L.913-1 du code de l'éducation, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « Ils ont accès à une formation à la gestion des conflits. »

CHAPITRE 3

La création d'un institut universitaire de recherche

Article 8

Il est créé un Institut Universitaire spécialisé dans la recherche sur la culture de la non-violence et de la paix et sur l'éducation à la non-violence et à la paix. L'organisation et le fonctionnement de cet institut sont fixés par décret.

Annexe VII : Le Salon International des Initiatives de Paix



En 2004, 2006 et 2008, la Coordination a organisé le Salon international des Initiatives de Paix, celui-ci constituait un lieu d'échange et de découverte sur la culture de non-violence et de paix, et invitait les visiteurs à construire la paix au quotidien. Pour cela, il présentait des actions citoyennes de terrain et des actions institutionnelles en faveur de la non-violence et de la paix.

Les stands étaient tenus par des organisations variées : ONG, associations locales, nationales et internationales, institutions nationales ou internationales, médias ou sociétés concourant, à leur manière, au développement d'une culture de paix et de non-violence. Les exposants partagent avec le public leurs pratiques, leurs réflexions, leurs succès et leurs échecs.

De nombreuses animations étaient proposées sur les stands, dans les lieux d'expositions interactives et artistiques et au cours de nombreux ateliers participatifs, débats, spectacles, projections, etc.

Le Salon international des Initiatives de Paix s'adressait au grand public intéressé par la découverte ou la redécouverte d'initiatives de paix. Les enfants et les adolescents font l'objet d'une attention particulière pendant toute la durée du Salon. Chacun de ces Salons a réuni entre 10 000 et 15 000 personnes.

Le 1^{er} Salon international – juin 2004

Le 1^{er} Salon international des Initiatives de Paix a eu lieu les 4, 5 et 6 juin 2004 à Paris, à l'Espace Condorcet de la Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette, sous le Haut Patronage de l'Unesco. Il était organisé par la Coordination, le Secours Catholique – Caritas France et le CCFD.

Le 2^e Salon international – juin 2006

Organisé par la Coordination, le 2^e Salon international des Initiatives de Paix s'est tenu les 2, 3 et 4 juin 2006, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette. A mi-parcours de la Décennie pour la culture de non-violence et de paix, il a accueilli en son sein les Rencontres internationales « Acteurs de paix pour une culture de non-violence ».

Le 3^e Salon international – mai-juin 2008

Organisé par la Coordination, le 3^e Salon international des Initiatives de Paix s'est tenu les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2008, à Paris, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette. Il a accueilli la seconde édition des Rencontres internationales « Acteurs de paix pour une culture de non-violence », organisée en collaboration avec la Coordination internationale pour la Décennie.

COMITÉ DE PARRAINAGE

Olivier Abel - Professeur de philosophie à la faculté protestante de Paris

Graeme Allwright - Chanteur

Thomas d'Ansembourg - Formateur en Communication consciente et non-violente, conférencier, auteur

Ariane Ascaride - Comédienne

Marie-Hélène Aubert – Ancienne députée européenne et ancienne députée d'Eure-et-Loir

Guy Aurenche - Avocat - Président d'honneur FI.ACAT et Président du CCFD.

Elisabeth Badinter - Écrivain

Lytta Basset - Professeure de théologie à l'Université de Neuchâtel

Ghaleb Bencheikh – Présentateur de l'émission «Islam» sur France 2

Soheib Bencheikh - Grand Mufti de Marseille

Jean-François Bernardini - Artiste

Calixthe Beyala - Écrivain

Marie-Claude Blanc-Chaléard - Professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris X-Nanterre

Catherine Blaya Debarbieux - Professeur en sociologie de l'éducation à l'Université de Bourgogne (Dijon)

Neal Blough - Directeur du Centre Mennonite de Paris - Professeur de théologie

Simone de Bollardièrre - Membre du MAN et des Verts

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt - Chargé de recherche CNRS - Membre AMELY-Boutique de Droit.

Dalil Boubakeur - Recteur de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris.

José Bové – Député européen

Marie-Pierre Bovy - Ancienne présidente de l'IFOR

Yoland Bresson - Professeur et Doyen de faculté de Sciences économiques à l'Université Paris XII – Créteil

Suzanne-Simone de Brunhoff - Économiste – Directeur honoraire de

recherche au CNRS

Christophe Charle - Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris I

Edmonde Charles-Roux - Écrivaine

Jean-Arnold de Clermont – Ancien président de la Fédération Protestante de France

Michel Cool - Ancien directeur de *Témoignage Chrétien*

Constantin Costa-Gavras - Cinéaste

René Coste - Professeur honoraire à l'Institut Catholique de Toulouse

Boris Cyrulnik - Psychiatre - Éthologue - Directeur d'enseignement à l'Université de Toulon

Éric Debarbieux – Professeur de Sciences de l'éducation à l'université Paris XII-Créteil

Philippe Dechartre - Ancien ministre – Doyen du Conseil Economique et Social

Alain Deleu - Ancien président de la CFTC

Jean Delumeau - Professeur honoraire au Collège de France - Membre de l'Institut

Marie Desplechin - Ecrivaine

Jean-Pierre Durif-Varembont - Maître de conférences en psychologie à l'Université Lumière – Lyon 2

Yves Duteil - Chanteur

Michel Falise - Recteur Honoraire de l'Université Catholique de Lille

Joël Favreau - Artiste

Jean-Pierre Faye - Écrivain, président de l'Université Européenne de la Recherche

Isabelle Filliozat - Psychologue-écrivaine

Maud Fontenoy - 1ère femme à avoir traversé l'Atlantique à la rame

Viviane Forrester - Écrivain

Jacques Fortin - Écrivain

Jean-Baptiste de Foucault - Président de Démocratie et Spiritualité

Jacques Gaillot - Évêque de Partenaria

Françoise Gaspard - Experte du

Comité CEDAW (CEDEF) de l' ONU

Susan George - Écrivain

Sylvie Germain - Écrivain

Hildegard Goss-Mayr - Présidente d'honneur d'IFOR

Martin Gray - Écrivain

Juliette Gréco - Artiste

Jean-Claude Guillebaud – Écrivain - Éditeur

Françoise Héritier - Professeur honoraire au Collège de France

Jean-Michel Jarre - Compositeur

Louis Joinet - Magistrat, Avocat général à la Cour de Cassation

Michel Jondot - Responsable de l'Association « Approches 92 »

Edmond Jouve - Professeur à l'Université René Descartes Paris V - Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-mer

Axel Kahn - Directeur de l'Institut Cochin

Pierre Karli - Professeur émérite à la Faculté de Médecine de Strasbourg - Membre de l'Institut

Khadidja Khali - Présidente de l'Union Française des Femmes Musulmanes

Rivon Krygier - Rabbin, porte parole du mouvement massorti de France

Emmanuelle Laborit - Comédienne, directrice d'IVT

Jean Lacouture - Ecrivain

Dominique Lalanne - Physicien à l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules - co-président de Stop-Essais /Abolition des armes nucléaires.

Simone Landry - Représentante auprès de l'UNESCO de la WILPF/LIFPL

Christine Laouénan – Journaliste, écrivain

Dominique Lapièrre - Ecrivain

Jean-Claude Lasserre - Professeur émérite de l'Université Lumière Lyon 2

Lucien Lazare - Historien

Thierry Lhermitte -Comédien

Comité de parrainage (suite)

Jeanne-Henriette Louis - Professeur émérite de Civilisation américaine à l'Université d'Orléans

Joseph Maïla - professeur de sociologie politique et de Relations internationales,

Philippe Maillard - Dominicain - aumônier de prison

Jacques Maitre - Directeur de recherche au CNRS

Marcel Manoël – Ancien président du Conseil national de l'Eglise Réformée de France

Olivier Maurel - Professeur retraité, auteur sur la non-violence et les châtements corporels infligés aux enfants

Philippe Meirieu - Professeur à l'université Lumière-Lyon 2

Christian Mellon - Jésuite, ancien secrétaire national de Justice et Paix-France

Albert Memmi - Professeur – Ecrivain

Martine Millet - Pasteur Eglise Réformée de France

Emile Moatti - Délégué Général de la Fraternité d'Abraham et membre du Comité Directeur de l'Amitié judéo-chrétienne de France

Edgar Morin - Philosophe

Jean-Marie Muller - Ecrivain - Membre de l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits

Hervé Ott - Formateur à l'Approche et la Transformation Constructive des Conflits (ATCC)

André de Peretti - Psychosociologue

Gilles Perrault - Ecrivain

Michelle Perrot - Historienne, Professeur émérite de l'Université Paris 7

Jean-Claude Petit - Journaliste

Jean-Marie Petitclerc - Directeur de l'Association Le Valdocco

Emile Poulat - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Ignacio Ramonet - Directeur du *Monde Diplomatique*

Axelle Red - Auteur - compositeur - interprète

Hubert Reeves - Astrophysicien

Jean-Pierre Richer – Ancien Président du Secours Catholique - Caritas France

Michèle Rivasi – Députée européenne

Daniel Rivet - Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris 1

Charles Rojzman - Psychothérapeute – Ecrivain

Jean-Pierre Rosencveig - Président de Défense des Enfants International – France (DEI-France)

Stan Rougier - Prêtre, écrivain

Vincent Roussel – enseignant retraité et formateur à la non-violence et à la paix

François Roux - Avocat

Jacques Salomé - Psychosociologue - Ecrivain

Louis Schweitzer – Pasteur de la Fédération des Églises Baptistes, professeur de théologie

Jacques Sémelin - Directeur de recherches au CNRS - Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Michèle Sibony - Professeur de lettres, Vice-présidente de l'UJFP

Siné - Dessinateur

René-Samuel Sirat - Grand Rabbin

Antoine Sondag - Aumônier international de Pax Romana

Pierre Soulages - Peintre

Marc Stenger - Evêque de Troyes, Président de Pax Christi France

Armen Tarpinian – Psychopédagogue, Président d'honneur de l'association de Psychologie de la Motivation

Edith Tartar-Goddet - psychosociologue et psychologue

Joël Thoraval - Ancien président du Secours Catholique

Pierre Toulat - Prêtre

Alain Touraine - Directeur d'études à l'EHESS (sociologie)

Ismaïla Touré Kunda - Membre fondateur du groupe

Tidiane Touré Kunda - Membre fondateur du groupe

Marlène Tuininga - Journaliste et écrivaine

André Vauchez - Historien, membre de l'Institut

Patrick Viveret - Philosophe, magistrat à la Cour des Comptes

Dominique Voynet - Ancien ministre et ancienne sénatrice

Edgar Weber - Maître de conférences à l'Université du Mirail